

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
N° 200-06-000245-202

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE
COUR SUPÉRIEURE

Georges Langis & Al

Demande

Grieg Seafood Asa & Al

Défense

ENREGISTREMENT

Division

Salle 3.39

Le 30 novembre 2021

DÉBUT : 13h01
FIN :

PRÉSIDENT : L'HONORABLE NANCY BONSAINT, j.c.s. (JB-5369)

DEMANDE

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Chloé Faucher-Lafrance

SISKINDS DESMEULES
Casier 15

DÉFENSE Grieg Seafood Asa

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Kristian Brabander

McCarthy Tétrault
2500, 1000 rue de la Gauchetière O.
Montréal H3B 0A2

DÉFENSE Ocean Quality As

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Joséane Chrétien

MCMILLAN
227-1000, SHERBROOKE OUEST
Montréal H3A 3G4

DÉFENSE Mowi ASA

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Simon J. Seida

Blake Cassels & Graydon
3000-1, place Ville Marie
Montréal H3B 4N8

DÉFENSE Salmar ASA

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Nick Rodrigo

DAVIES WARD PHILLIPS
1501, McGill College, 26^e étage
Montréal H3A 3N9

DÉFENSE Salmar ASA

PRÉSENT(E) ABSENT(E)

Me Pascale Dionne-Bourassa

D3B Avocats
17, rue des Huards
Verdun H3E 1X6

NATURE DE LA CAUSE

Demande de suspension et désistement partiel
Séquence

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE

Lucy Beaulieu (TB 3907)

Appel de la cause et identification.

Georges Langis & Al.

c.

Grieg Seafood Asa & Al

13h04 Le Tribunal s'adresse aux procureurs

13h05 Représentations de Me Faucher-Lafrance

13h05 Commentaires de Me Dionne-Bourassa

13h06 Le Tribunal s'adresse aux procureurs

13h07 Me Dionne-Bourassa s'adresse au Tribunal.

SUR LA DEMANDE DE DÉSISTEMENT PARTIEL

Le Tribunal **PREND ACTE** de la demande pour obtenir la permission de se désister contre la défenderesse Scottish Sea Farms Ltd et **ACCORDE** le désistement comme suit :

ACCUEILLE la demande de désistement;

AUTORISE les demandeurs, par l'entremise de leurs avocats, à se désister, sans frais, de leur Demande en autorisation contre la défenderesse Scottish Sea Farms Ltd;

ORDONNE aux parties de produire un acte de désistement sans frais dans les quinze (15) jours du présent jugement;

ORDONNE qu'une copie du présent jugement et de l'acte de désistement soient publiées sur le site internet des avocats du groupe et sur le site internet du Registre des actions collectives de la Cour supérieure;

LE TOUT, sans frais de justice



Nancy Bonsaint, J.c.s.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District de Québec

N° 200-06-000245-202

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Georges Langis & Al.

c.

Grieg Seafood Asa & Al

SUR LA DEMANDE DE SUSPENSION DE L'INSTANCE

13h09 Discussion sur la demande de suspension

13h11 Délibéré


Lucy Beaulieu, g.a.